

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 009-1033/15/CC

■ Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour le financement du parking de la gare SNCF de Cassis.

DIFRA 15/12903/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil Départemental a adopté, à l'unanimité, le 12 décembre 2008, un plan quinquennal d'investissements d'un montant de 500 millions d'euros.

Le contenu de ce plan a été détaillé par la délibération n°1 du 20 mars 2009 qui a approuvé les termes de la convention-cadre adoptée avec la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole.

Cette convention-cadre, signée le 2 avril 2009, prévoit que le Conseil Départemental consacre 150 millions d'euros au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Par délibération DTUP 007/784/12/CC du 14 décembre 2012, a été approuvée l'affectation d'une autorisation de programme relative au parc-relais de la gare SNCF de Cassis.

L'aménagement du parc relais de la gare de Cassis, sous maîtrise d'ouvrage Marseille Provence Métropole, étant éligible au titre du plan quinquennal d'investissement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la participation du Département, au cofinancement de ce parc-relais, a été sollicitée à hauteur de 255 000 euros HT sur un coût global prévisionnel estimé à 850 000 euros HT.

Conformément aux critères de financement de parcs-relais prévus par le Plan Quinquennal d'Investissements, le Département, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 30 janvier 2015, a décidé d'attribuer un financement de 30% des dépenses liées à cette opération, et plafonné à 255 000 euros HT.

Il est par conséquent proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention actant les modalités de partenariat et de financement de l'aménagement du parking-relais de la gare SNCF de Cassis.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégations du Conseil au Bureau de la Communauté ;
- La délibération du Conseil Communautaire n° FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre conclue entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône ;

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

- La délibération du Conseil Communautaire n° DTUP 007-784/12/CC du 14 décembre 2012, portant approbation de l'affectation d'une autorisation de programme relative au parc relais de la gare SNCF à Cassis ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 30 janvier 2015 approuvant la signature de la Convention de partenariat entre Marseille Provence Métropole et le Département pour le financement de l'aménagement de ce même parking-relais.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que dans le cadre du plan quinquennal d'investissements et du schéma d'organisation du système de T.C.S.P. de Marseille, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires compte tenu de leurs objectifs communs ;
- Qu'il convient dès lors d'autoriser le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement avec le Département des Bouches du Rhône, portant sur le financement du parking-relais de la gare SNCF à Cassis.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de financement ci-annexée conclue avec le Département des Bouches du Rhône, relative au financement du parking-relais de la gare SNCF à Cassis.

Le Département des Bouches du Rhône versera à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole une participation financière plafonnée à 255 000 euros HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les recettes seront constatées sur le budget annexe Transport de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2015 et suivants - Opération n°2010/0016T - Sous politique C350 – Nature : 2315.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER